



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Logos Formation

SIRET : 88282119780021 – Rue du Bois Layaudon, 03630 Desertines

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation proposées par **Logos Formation**, organisme de formation professionnelle situé Rue du Bois Layaudon, 03630 Desertines, dans le cadre de la formation professionnelle continue conformément aux articles **L6313-1 et suivants du Code du Travail**.

2. Champ d'application

Toute commande ou inscription implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV. Les dispositions relatives aux conventions et contrats de formation prévues aux articles **L6353-1 et suivants du Code du Travail** s'appliquent à tous les clients.

3. Documents contractuels obligatoires

Selon le statut du client :

- une **convention de formation** est établie pour les entreprises, institutions, collectivités et OPCO (articles **L6353-1** et **R6353-1** du Code du Travail) ;
- un **contrat de formation** est établi pour les particuliers prenant en charge eux-mêmes la formation (article **L6353-3** du Code du Travail).

Ces documents comprennent les mentions légales obligatoires.

4. Prix et modalités de règlement

4.1 Prix

Les prix sont indiqués en euros.

Logos Formation peut être assujetti à la TVA conformément à l'article **256 du Code Général des Impôts**, sauf cas d'exonération prévu pour la formation professionnelle.

4.2 Facturation

La facturation est réalisée selon les règles légales de la formation professionnelle continue (article **L6353-1** du Code du Travail).

4.3 Paiement

Le paiement peut s'effectuer :

- à réception de facture ;

- selon un échéancier mentionné dans le contrat ou la convention de formation.

En cas de retard, des pénalités sont appliquées conformément à l'article **L441-10 du Code de Commerce**.

5. Prise en charge par un OPCO

En cas de financement par un OPCO, il appartient au client :

- d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation ;
- de fournir l'accord écrit de l'OPCO.

En cas de refus ou de prise en charge partielle, **le client reste redevable du coût total de la formation** (article **L6353-2 du Code du Travail**).

6. Conditions d'annulation, de report et d'absence

6.1 Annulation par le client

Toute annulation doit être réalisée par écrit.

- Plus de 15 jours avant la formation : aucun frais.
- Entre 15 et 7 jours : facturation de 50 %.
- Moins de 7 jours : facturation de 100 %.
- Absence le jour de la formation : facturation totale.

6.2 Annulation par Logos Formation

Logos Formation peut reporter ou annuler une session en cas :

- d'absence du formateur,
- d'effectif insuffisant,
- de force majeure (article **1218 du Code Civil**).

Le client peut alors :

- accepter un report ;
 - demander un remboursement intégral.
- Aucune indemnité supplémentaire ne peut être demandée.
-

7. Déroulement des formations

Logos Formation fournit au client :

- le programme détaillé ;
- les objectifs ;
- les moyens techniques et pédagogiques ;
- la convocation.

Une attestation de réalisation est fournie conformément à l'article **L6353-1 du Code du Travail**.

8. Obligations du participant

Le participant s'engage à :

- respecter le **règlement intérieur** (articles **R6352-1 à R6352-15** du Code du Travail) ;
- suivre l'intégralité de la formation ;
- signer les feuilles d'émargement ou valider les modules e-learning.

En cas de comportement inapproprié, Logos Formation peut exclure un stagiaire (article **R6352-8**).

9. Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques créés par Logos Formation sont protégés par le **Code de la Propriété Intellectuelle** (articles **L111-1 et suivants**).

Toute reproduction, même partielle, est interdite sans autorisation écrite.

10. Protection des données personnelles – RGPD

Logos Formation applique le **RGPD (Règlement UE 2016/679)** et la **Loi Informatique & Libertés** :

- base légale des traitements (article **6** du RGPD) ;
- droit d'accès, rectification, suppression, opposition, portabilité (articles **15 à 22 du RGPD**) ;
- information des personnes (article **13 du RGPD**).

Les données ne sont transmises qu'aux tiers strictement nécessaires : financeurs, OPCO, sous-traitants techniques.

11. Responsabilités

Logos Formation est soumis à une obligation de moyens.

Sa responsabilité ne peut être engagée dans les cas suivants :

- mauvaise application des connaissances acquises ;
- force majeure (article **1218 du Code Civil**) ;
- défaillance technique provenant des infrastructures du client.

12. Force majeure

En cas de force majeure au sens de l'article **1218 du Code Civil**, les obligations des parties sont suspendues le temps de l'événement.

13. Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont régies par le **droit français**.

En cas de litige, une solution amiable est recherchée en priorité.

À défaut, le tribunal compétent est celui du **siege de Logos Formation** (Rue du Bois Layaudon, 03630 Desertines), sauf dispositions contraires du Code de la Consommation.

14. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Conformément à la **loi n°2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, à l'article **L5213-6 du Code du Travail**, ainsi qu'aux exigences du **Référentiel National Qualité (Qualiopi – Indicateur 26)**, toutes les formations proposées par Logos Formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap, sous réserve de faisabilité.

Logos Formation s'engage à :

- étudier chaque demande d'adaptation ou de compensation ;
- mettre en place les aménagements pédagogiques, matériels ou organisationnels nécessaires ;

- orienter vers les partenaires spécialisés lorsque cela est pertinent (Agefiph, Cap Emploi, MDPH, etc.) ;
- proposer un entretien préalable afin d'identifier les besoins spécifiques.

Toute personne souhaitant bénéficier d'un aménagement est invitée à contacter :

 **logos.formation.contact@gmail.com**

 **+33(0)6.63.67.51.56**